

Manager des établissements et services pour personnes âgées (DU)

RNCP24865 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	332p
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/11/2019

Certificateur(s)

UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375

Université de Poitiers, Faculté de droit et des sciences sociales

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Responsable d'établissement et de service d'accueil de personnes âgées, employant moins de 10 salariés ou accueillant moins de 25 personnes (art. D. 312-176-8 C.a.s.f.). Il gère une structure médico-sociale dans ses dimensions humaines, sanitaires, administratives et financières, tant dans son organisation interne que dans ses rapports avec les prestataires, autorités administratives et familles.

Placé directement sous la direction de l'instance décisionnelle de l'association, société ou personne publique, le responsable de service ou d'établissement accueillant des personnes âgées, coordonne l'ensemble des activités décrites ci dessous afin d'assurer la meilleure prise en charge des usagers.

Il est responsable d'une équipe pluriprofessionnelle composée de:

- Infirmiers
- Aides soignants
- Aides Médico-psychologiques
- Personnels para-médicaux
- Personnels administratifs et techniques

Il coordonne les interventions des professionnels extérieurs à l'établissement (Médecins, kinésithérapeute, ergothérapeutes...)

Il assure le bien être et la sécurité des résidents en veillant à la qualité des relations entre les résidents et leurs familles, les personnels de l'établissement et les intervenants extérieurs.

Il est garant de l'application des politiques publiques du champ sanitaire et social ainsi que du respect de la réglementation.. Il est le principal interlocuteur des organes de contrôle et de financement. (Conseil Général, ARS...)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Conception, mise en œuvre, évaluation d'une démarche de projet

- A partir d'un questionnaire issu du terrain professionnel, le stagiaire analyse le contexte dans lequel se situe cette question.
- Il mobilise les ressources les plus adaptées qui permettent d'éclairer cette question, et propose, de façon argumentée, un ensemble cohérent d'actions ou d'outils de résolution susceptibles d'y répondre en intégrant une

démarche d'évaluation.

- Il maîtrise la méthodologie de projet (diagnostic, élaboration, mise en œuvre, évaluation).
- Il adapte et applique les indicateurs de gestion et de qualité (tableaux de bord...), fait des propositions d'évolution.
- Il initie et maîtrise les démarches qualité.
- Le candidat analyse la situation en prenant le recul nécessaire pour ne pas s'engager de manière impulsive dans un mode de résolution de la situation.
- Le candidat présente de manière détaillée les actions à conduire et argumente ses choix au regard de l'analyse initiale.

CONDUITE DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

- Mettre en œuvre les grandes orientations des politiques sociales, en faveur des publics aidés.
- Manager selon les pratiques, les techniques et les cultures professionnelles du secteur.
- Faire preuve d'une éthique professionnelle.
- Montrer des capacités d'écoute des besoins et des choix des personnes accueillies.
- Mettre en pratique les principes de la sociologie des organisations.
- Concevoir et mettre en œuvre les procédures garantissant le respect des droits et des obligations des usagers.
- Concevoir et mettre en œuvre les procédures garantissant la santé et la sécurité des usagers et du personnel.
- Organiser le fonctionnement de la structure.

Management d'équipe

- Animer, conduire, motiver et mobiliser une équipe dans le cadre d'une organisation
- Organiser et coordonner les interventions
- Développer les compétences individuelles et collectives
- Assurer la communication, l'interface, le partenariat et le travail en réseau, qui recouvrent les compétences suivantes
- Assurer la communication interne ascendante et descendante ainsi que la circulation de l'information, y compris envers les usagers
- Proposer, négocier et décider
- Développer des actions en partenariat et en réseau

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur médico-social. Établissement ou service d'accueil de personnes âgées, dépendantes ou non, employant moins de 10 salariés ou accueillant moins de 25 personnes (foyers logement, EHPAD) ; dans le secteur public ou le secteur privé, lucratif ou non lucratif.

Secteur médico-social. Établissement ou service d'accueil de personnes âgées, dépendantes ou non, employant moins de 10 salariés ou accueillant moins de 25 personnes (foyers logement, EHPAD) ; dans le secteur public ou le secteur privé, lucratif ou non lucratif.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur d'établissement et de service d'accueil de personnes âgées, employant moins de 10 salariés ou accueillant moins de 25 personnes (art. D. 312-176-8 c.a.s.f.)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Établissement du secteur social et médico-social – L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Art D 312-176-7 , Directeur titulaire d'une certification de niveau II, Code de l'action sociale et des familles

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Environ 50% de formateurs de l'IRTS et enseignants de l'Université ne connaissant pas les candidats
environ 50% de professionnels non formateurs, responsables de structures accueillants des personnes âgées

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/11/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24865/>